

Vous souhaitez bénéficier du dispositif d'accompagnement pour votre asthme ? **C'est simple,**

- ▶ **parlez-en à votre pharmacien,**
- ▶ **ensemble, inscrivez-vous directement en ligne.**

#### CONSEIL DU PHARMACIEN

*Pensez à renseigner et à apporter la fiche «Asthme - Facteurs déclenchants & conseils pour les éviter» à chaque entretien.*

.....

.....

#### CACHET DU PHARMACIEN



## Asthme

Une aide au suivi de votre traitement proposée par votre pharmacien

35-2014

## Votre médecin vous a prescrit un traitement de fond pour votre asthme.

Le traitement de fond par corticoïdes inhalés est essentiel pour vivre le plus confortablement possible lorsqu'on a de l'asthme.

Tout particulièrement à l'initiation du traitement, il est important d'acquérir de bons réflexes pour minimiser le retentissement de l'asthme sur votre vie quotidienne.

Une prise régulière du traitement, une manipulation correcte du dispositif d'inhalation et l'application de petits gestes simples vous aideront à mieux vivre avec votre asthme.

C'est pourquoi, en plus du suivi médical de votre médecin traitant, **votre pharmacien vous propose un accompagnement pour vous aider à mieux contrôler votre asthme** et ainsi vous permettre de mener une vie sociale, professionnelle, scolaire ou sportive aussi normale que possible.

Les informations nécessaires à la mise en œuvre de cet accompagnement sont recueillies et traitées conformément à la loi du 06/01/78. L'exercice du droit d'accès et de rectification s'effectue auprès de l'organisme d'assurance maladie de rattachement.

## Ce que votre pharmacien vous propose

**Partenaire «santé» de proximité, votre pharmacien vous propose un accompagnement individuel dans le cadre du suivi de votre asthme et de son traitement. Vous pouvez bénéficier de :**

- ▶ **deux entretiens au moins par an** durant lesquels votre pharmacien vous aidera à :
  - comprendre la maladie et l'utilité des traitements,
  - identifier et éviter les facteurs déclenchant ou aggravant votre asthme,
  - maîtriser l'utilisation de votre dispositif d'inhalation,
  - veiller au bon suivi de votre traitement et suivre l'évolution de votre maladie.
- ▶ **une coordination entre votre pharmacien et votre médecin**, en cas de besoin et selon votre situation médicale.

## Un dispositif d'accompagnement...

**...personnalisé :** votre pharmacien vous suit individuellement pour un entretien adapté à votre situation.

**...confidentiel :** votre pharmacien vous reçoit dans un espace de confidentialité aménagé.

**...libre :** vous êtes libre de choisir le pharmacien que vous désirez, d'en désigner un nouveau à tout moment, ou de ne plus participer au dispositif. Si vous déclinez cette proposition, il n'y aura aucune incidence sur le niveau de remboursement de vos médicaments.

**...et gratuit :** vous n'avez rien à payer, l'Assurance Maladie rémunère directement votre pharmacien une fois par an.